

MANUEL D'INSTRUCTIONS

Lampe frontale LED

HLLI400LMMSEU

IMPORTANT ! À CONSERVER ET À LIRE ATTENTIVEMENT !

Caractéristiques techniques

Classe de protection	III
Type de protection	IP54
Résistance aux chocs	IK08
Température de fonctionnement	-10°C ~ +40°C
Éclairage	3,5 W LED
Intensité lumineuse	400 lm (100%)
Durée de charge	Env. 3 h (5 V 1 A)
Autonomie	Env. 3 h@400 lm, 8 h@80 lm
Batterie	Li-ion 3,7 V ; 1500 mAh
Câble d'alimentation	USB-C
Longueur du câble	1 m
Dimensions	78 x 39 x 36 mm
Poids net	112 g
Caractéristiques spéciales	Avec détecteur de mouvement

Utilisation correcte prévue

Cette lampe LED est destinée à un usage intérieur et extérieur.
La lampe LED n'est pas étanche, veuillez la tenir à l'écart de l'eau.
Utilisez l'interrupteur à poussoir ou l'interrupteur à capteur pour allumer ou éteindre le phare.

Entretien

A noter : pour sources lumineuses non remplaçables par l'utilisateur

Le remplacement de la source lumineuse contenue dans ce luminaire doit être confié exclusivement au fabricant, à son service de réparation ou à du personnel possédant les mêmes compétences. Ne jamais ouvrir la lampe lorsque le câble d'alimentation est branché.

Nettoyage

N'utilisez ni solvants, ni produits de nettoyage abrasifs pour procéder au nettoyage du produit. Utilisez un chiffon sec ou légèrement humide pour le nettoyage **seulement**.



Consignes de sécurité

1. Avant la mise en service, assurez-vous que la tension adéquate est disponible.
2. Avant chaque charge, assurez-vous que la lampe et le câble d'alimentation ne sont en aucune manière endommagés. Ne jamais utiliser la lampe si elle présente des signes de dommages.
3. Ne pas utiliser la lampe baladeuse dans des environnements explosifs dans lesquels des liquides, des gaz ou des poussières inflammables sont présents. **Danger de mort !**
4. Les lampes LED sont très lumineuses. Ne pas fixer directement la lampe.

Mise au rebut

Les appareils électriques doivent être mis au rebut conformément aux normes environnementales !

Les appareils électriques ne doivent pas être jetés dans les ordures ménagères. Conformément à la directive européenne 2012/19/UE concernant les appareils électriques et électroniques, les appareils électriques usagés doivent être collectés séparément dans un bac à recyclage écologique. Pour connaître les solutions de mise au rebut d'un appareil usagé, adressez-vous à votre administration locale ou communale.



BME Group Sourcing B.V.
Walaardt Sacréstraat 405
1117BM Schiphol
Pays-Bas

www.bme-group.com